



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30 mars 2000

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 20 Mars 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 31 Mars 2000

**Etude de programmation du Centre Régional des Métiers d'Art : avenant
n° 1 au marché**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M.
Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, Mme Nadine PINSON, M.
Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard
NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel
GENDREAU, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie
COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine
CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre
GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M.
Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile
MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme
Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Claude PAGES donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.
M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Chantal BARRE donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Catherine REYSSAT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D200197

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 mars 2000

Centre d'Etudes Urbaines

**Etude de programmation du Centre Régional des Métiers d'Art :
avenant n° 1 au marché**

Monsieur Jacques LAMARQUE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Le marché d'étude de programmation du Centre Régional des Métiers d'Art qui a été attribué à la Sarl J.F.T.L (Jacques Fournier Consultants en Tourisme et Loisirs) se décompose en deux phases :

- 1ère phase : une analyse du contexte et calibrage du projet ;
- 2ème phase : proposition de montage juridique et financier.

La 1ère phase comporte également deux volets :

- volet 1 : analyse du contexte
- volet 2 : calibrage du projet

Le marché initial prévoit le paiement d'un acompte (312 800,00 F HT) à l'issue de la réalisation de la 1ère phase qui est d'une durée de 3 mois. Compte tenu de cette durée longue, il est proposé, afin de soulager la trésorerie du Bureau d'Etudes, de fractionner le règlement en 2 :

- à l'issue du 1er volet : 45 % du montant soit : 140 760 F HT - 169 756,56 F TTC
- à l'issue du 2ème volet : 55 % du montant soit : 172 040 F HT - 207 480,24 F TTC

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n° 1 au marché 222/99 avec la Sarl JFTL et autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à le signer.

Les crédits sont inscrits au BP 2000.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Jacques LAMARQUE

[Ordre du jour](#)